

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 22 mars 2024, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présent(e)s : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjoint ; Christine MARTIN, Carole PERRIER, Gwendoline MILET, Aurélie BERNASCONI, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Béatrice EGRAZ par Maryvonne ETALLAZ, Jérémy BERTEAUX par Gwendoline MILET, Eric VALMAS par Yoann FALABREGUE.

Absente excusée : Stéphanie BEIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- Marché public travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école / avenant n°1 :
 - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n°0A pour l'entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 10 683,15 € HT.

Délibérations

- ❖ Décide l'attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents dont la rémunération brute au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.
- ❖ Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire prévue à l'article 1^{er} est modulé en fonction de la rémunération brute définie à l'article II selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée au mois d'avril 2024 (au plus tard le 30 juin 2024).

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Commission administration financière

- ❖ Revue avec délibérations budgétaires,
- ❖ Un emprunt bancaire est prévu dans les recettes du budget 2024 : M. Gilles FAVRE, adjoint aux finances, étudie les possibilités et les offres des différents établissements bancaires.
- ❖ M. le Maire présente un dispositif facultatif, décision prise par les communes, d'exonération temporaire de taxe foncière pour des dépenses d'équipements en faveur des économies d'énergies et développement durable. Cette exonération pourrait être mise en place avec un taux de 50 % et une durée définie. Une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

Commission administration technique

- ❖ Compte-rendu de la réunion du 05/03/24 avec M. COLLARD d'Atelier B et Mme VALLON d'Alpes Contrôles relative à la sous-commission départementale de sécurité concernant le bâtiment mairie-école, un passage du bâtiment en catégorie 4 (actuellement en 5) est à prendre en compte ;
- ❖ Travaux réalisés : Remplacement des vitrages du bar et de l'épicerie par SARL QUILLOT, changement petite fenêtre salle de réunion de la mairie par la Petite Lucarne, remplacement de 25 extincteurs dans différents bâtiments par DESAUTEL, mise en place d'un vidéoprojecteur et écran blanc dans la classe maternelle par agents techniques, rampe accès à l'école primaire côté cour de récréation par GALLIA.
- ❖ Travaux en cours : Travaux de coupe de bois du secteur de la Trouillette.
- ❖ Travaux à venir : Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes, remplacement grillage vers stade de foot par agents techniques.

Commission administration civile

- Fête du village prévue le 06/07/2024 : le choix de la bande-son pour le feu d'artifice doit être fait prochainement ;
- Fleurissement du village prévu la semaine 20 par la commission communale ;
- Comme évoqué l'an passé, le nettoyage de printemps du village sera organisé tous les deux ans. Le prochain nettoyage est donc prévu au printemps 2025.

Commission administration urbanisme

Dossiers d'Urbanisme

- Déclarations préalables :
 - Domaine les Géorenes SARL TIT : Création d'une pergola structure bois, parcelle cadastrée AB 274, au 183 rue de l'église.

Sujets et informations divers

- ❖ Présentation du courrier de M. Olivier BEUREL, gérant du bar de la fontaine : projet d'installation d'un distributeur à pizzas sur la place du village. Cette proposition a reçu un accueil positif par les membres du conseil municipal ;
- ❖ Campagne de piégeage des frelons asiatiques en lien avec la Communauté de Commune : des pièges ont été installés vers les nids identifiés à l'automne dernier sur la commune ;
- ❖ La fermeture de la route qui mène à la Pesse (Départementale 48A) pose question : des patients du médecin de la Pesse résidents de Champfromier estiment que la fermeture hivernale de la route dure trop longtemps, en l'absence de neige.

Séance levée à 22h00.